

COMMUNE DE  
**MARGERIE-CHANTAGRET**



**BULLETIN MUNICIPAL N° 5**

## LES PROPOS DU MAIRE

1993 achevé, chacun de nous a eu ses problèmes, chômage, insécurité de l'emploi, nos jeunes sont inquiets. Dans nos campagnes que penser du bradage de l'agriculture ?...

1993 n'a pas vu beaucoup de changement à Margerie-Chantagret. A notre actif, pas de réalisation spectaculaire, la mairie complètement restructurée sera fonctionnelle sous peu, le travail y sera plus agréable dans des locaux plus spacieux.

Pour cette année qui commence, nos efforts se porteront sur l'assainissement, et un projet d'alimentation en eau doit se réaliser pour la fin de l'année. Projet en commun avec Gumieres, Chazelles sur Lavieu, Lavieu et Margerie-Chantagret. Le réseau de la commune sera autonome.

Malgré une actualité morose et une situation financière difficile, le Conseil Municipal et moi-même ferons de notre mieux pour gérer les intérêts de la commune.

Je profite de ce bulletin pour vous adresser, avec les membres du conseil municipal une bonne année de bonheur et de santé.

Sachons estimer les Libertés qui sont les nôtres, alors que certains n'en ont plus !

Marcel MORIN



# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## Permanences

En Mairie, Monsieur Marcel MORIN, Maire, le mardi de 16 à 19 heures, et sur rendez-vous.

Monsieur Maurice GACHET, 1er Adjoint, le jeudi de 9 à 11 heures.

Messieurs Maurice GACHET, Marcel FAURE et André BAUDRINGHIEN Adjoints, le samedi de 9 à 11 heures par roulement.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les mardi de 16 à 19 heures, jeudi de 9 à 11 heures, samedi de 9 à 11 heures.

## Médiathèque



La bibliothèque va bientôt s'installer dans son nouveau local à la mairie, avec du mobilier prêté par la MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE MONTBRISON. Ce service de prêt est gratuit. S'adresser pendant les heures d'ouverture de la mairie, à la secrétaire, Madame SURY (les livres sont renouvelés fréquemment).

## Ordures ménagères

Vous trouvez, à votre disposition, des containers à ordures ménagères en plusieurs points de la commune. Il est bien entendu que ces containers ne doivent pas remplacer les poubelles

individuelles, et ne sont pas prévus pour cela.

Personne ne souhaite avoir un de ces containers en face de chez lui.... pourtant ils rendent bien service.

Avec un peu, de discipline de la part des utilisateurs, il est possible de ne pas rendre l'environnement des containers intolérable à ceux qui les ont près de chez eux.

Merci d'y penser lorsque vous déposez des ordures.

## Restructuration de la mairie

Les travaux sont maintenant terminés, et la mairie rénovée sera bientôt en service, plus fonctionnelle et plus agréable pour les usagers.

## PIN'S (ou épinglettes en français)

Des PIN'S représentant l'écusson de Margerie-Chantagret sont toujours disponibles pour la somme de 10 francs.

C'est vrai que la mode est un peu passée, mais faites une bonne action, car les sommes recueillies sont versées intégralement au C.C.A.S. En vente en Mairie et chez les commerçants du bourg.

Pour un service toujours plus efficace, il est demandé à toutes les personnes, arrivant ou quittant la commune, de se présenter en Mairie, afin de remplir certaines formalités administratives obligatoires, qui éviteront bien des désagréments par la suite aux administrés et à l'administration.

## ETAT CIVIL POUR 1993

### NAISSANCES :

Loïc DUGELAS, né le 12 Août à Saint Etienne  
Fabien CHASSAGNIEUX, né le 3 Novembre à Montbrison

### MARIAGES :

Frédéric VIAL et Elisabeth QUATRESOUS, le 3 Juillet  
Thierry MORIN et Sandrine FURNON, le 10 Juillet

### DECES :

Pierre SALANON, le 3 Décembre à Montbrison

## Permis de construire délivrés en 1993

- Bertrand LACHAT, le bourg
- Philippe NEEL, Rossigneux
- Fernand MONDON, Bussy
- Société BATIR ET LOGER, le bourg



COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
EAU	M. MORIN	A. BAUDRINGHIEN	
FINANCES	M. MORIN	M. GACHET A. BAUDRINGHIEN	
VOIRIE	M. FAURE	P. MASSON J. LACHAT M. GACHET J. GAUBERT	
SPORTS	J. GAUBERT	D. BREUIL P. MASSON	
BATIMENTS COMMUNAUX	J. LACHAT	D. BREUIL J. GAUBERT	
C.C.A.S.	M. MORIN	C. GONON M. GACHET P. MASSON M. FAURE	Soeur SIMONE J. FAURE M. VIAL M. FRERY
ASSAINISSEMENT	M. GACHET	D. BREUIL	
SEMAFOR	C. GONON		
INFORMATIONS	A. BAUDRINGHIEN	C. GONON M. GACHET	
ECOLE R.P.I.	J. GAUBERT	C. GONON	
SICTOM	M. MORIN	M. GACHET	
LISTE ELECTORALE	J. GAUBERT	M. FAURE	
TROISIEME AGE	M. MORIN	M. GACHET	M. FRERY
SALLE DES FETES		J. GAUBERT	
ELECTRICITE	M. MORIN		

## LISTE DES COMMISSIONS

**COMMISSION COMMUNALE DES  
IMPOTS DIRECTS**

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
Marcel FAURE	Jean DUBREUIL
Etienne VIAL	Jean LCHAT
Alain CAVE	Jean-Marie CHAUVE
Maurice GACHET	Paul MASSON
Marcel FRERY	Lucien VRAY
Camille GACHET	Joannès GACHET



## C.C.A.S.

La formule du goûter a été reconduite en 1993 car elle semble être appréciée par la majorité.

Cette sympathique réunion a eu lieu au mois de mai 1993 à la salle des fêtes. Une quarantaine de personnes était présente. L'ambiance fut conviviale. Quant à ceux qui n'avaient pas pu venir, le bureau du C.C.A.S. leur a distribué une part de gâteau.

Tradition respectée également pour le colis de Noël offert aux plus de 70 ans.

Il concernait cette année 43 personnes.

Outre le colis par lui-même, sa distribution permet un contact amical et chaleureux entre les intéressés et les membres du C.C.A.S..

Lors des réunions du C.C.A.S., il a été évoqué maintes fois l'opportunité qui serait de créer un CLUB TROISIEME AGE sur Margerie. Une salle est disponible pour les rencontres et le soutien de la municipalité est assuré. Alors il ne manque plus qu'une poignée de bénévoles locomotives.....

Qu'on se le dise !

## Le Foot à MARGERIE

Cette année, l'A.S.M.C. évolue avec 44 licenciés dans quatre équipes différentes.

2 équipes Seniors, deuxième et troisième division District de la Loire.

1 équipe Minimes en entente avec Boisset Saint Priest

1 équipe Poussins.

Cette saison, l'équipe de deuxième division connaît des difficultés à débiter le championnat, mais est actuellement en gain de rachat avec deux victoires consécutives.

L'équipe de troisième division se maintient en milieu de classement. Minimes et Poussins ont fait un bon début de saison.

L'an prochain, pour les jeunes, l'entente va s'agrandir avec Saint Jean

Soleymieux et Boisset Saint Priest où chaque joueur pourra évoluer dans sa catégorie : Poussins, Pupilles à 7, Pupilles à 11, Minimes, Cadets, Juniors.

Un nouveau bureau a été élu :

- ⊖ Président : Pierre JAYOL
- ⊖ Vice-Président : Pascal VIAL
- ⊖ Secrétaire : Sandrine REY
- ⊖ Trésorier : Daniel BREUIL

Enfin, nous avons terminé l'année 1993 dans la bonne humeur en organisant la Saint Sylvestre à la salle communale.

D'autres manifestations seront organisées : Bal familial, Tournois, etc.

Bonne année 1994 à tous et Meilleurs voeux de l'A.S.M.C.

## EAU

Il est de notoriété publique que la qualité de l'eau potable servie à Margerie n'est pas ce qu'elle devrait être (couleur, chlore, sulfate d'alumine, dépôt de terre, etc...) aussi le Conseil Municipal tente depuis plusieurs mois de trouver une solution.

Après bien des démarches, il semblerait que l'on puisse enfin arriver à une bonne conclusion.

### Situation actuelle

L'eau est distribuée par le Syndicat des eaux de Saint Romain le puy, Saint Georges Hauteville et de Margerie-Chantagret. Ce Syndicat a cédé en fermage, la distribution de l'eau à la société C.I.S.E., par un contrat de 12 ans, expirant le 31 décembre 1994.

La partie la plus importante de l'eau distribuée à Margerie-Chantagret provient d'un ruisseau, capté à Prolange (Gumieres), et transportée à la station d'épuration de Bussy, puis répartie à chaque consommateur.

La station d'épuration ajoute selon les besoins le chlore et le sulfate d'alumine nécessaires pour rendre l'eau potable. En cas de fortes pluies (orages par exemple) cette eau se charge de terre, reste jaunâtre et laisse des dépôts.

Il est à noter que d'après la  
DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES, rapport du 31 décembre 1993 et concernant les eaux potables du département en 1992, Margerie a un taux de conformité de 50 à 75 % (Il devrait être de 100 %), en ce qui concerne la quantité de sulfate d'alumine dans l'eau de consommation.

La concentration maximale autorisée dans les eaux de boisson est de 200 micro-grammes par litre.

Il faut savoir aussi que les différentes formes d'aluminium présentes en sortie de station de traitement vont former des dépôts dans les réservoirs et les conduites. Ces précipitations au niveau du réseau vont favoriser la corrosion, créer des perturbations lors de variation de débit et contribuer ainsi à la dégradation de la qualité de l'eau distribuée.

### Solution proposée par le Syndicat

Le problème de la qualité de l'eau vient du captage et non des canalisations. Aussi, il a été envisagé de faire remonter de l'eau de la plaine à l'aide de pompes.

Cette mise en place demande évidemment des investissements très lourds. Ce qui implique, à terme, une augmentation du prix de l'eau très conséquente.

De toute façon, le Syndicat a choisi cette solution pour alimenter les



communes de Saint Romain et Saint Georges.

### Quelle solution pour Margerie-Chantagret ?

Il faut d'abord, avant de prendre une décision, répondre à quelques questions importantes :

A-t-on la possibilité de s'approvisionner ailleurs ?

La réponse est OUI.

Est-ce que l'eau fournie sera d'excellente qualité ?

La réponse ici encore est OUI.

Il restait donc au Conseil Municipal de prendre ses responsabilités. Ce qui a été fait.

Pour s'approvisionner en eau ailleurs, il faut reprendre notre autonomie, et donc quitter le Syndicat, en sachant que la commune, par le biais du dit Syndicat est lié par contrat à la C.I.S.E. jusqu'au 31 Décembre 1994.

Après quelques péripéties, et plusieurs mois de travail, il est maintenant acquis que nous reprendrons notre autonomie vis à vis de l'eau, au plus tard, pour la fin de 1994.

Nous laisserons au syndicat une grosse canalisation qui traverse Margerie, pour alimenter une partie de la commune de Saint Georges, ainsi que la station d'épuration de Bussy que nous n'utiliserons plus.

### Travaux nécessaires

La commune qui nous fournira de l'eau est GUMIERES, à partir de captages réalisés en MONTAGNE. Cette commune fourni déjà de l'eau à La Goutte, et bientôt à Lavieu.

Nous allons profiter des travaux d'adduction d'eau de la commune de Lavieu, pour nous brancher sur une canalisation leur amenant l'eau. Ce branchement ira remplir les 2 réservoirs de 100 m<sup>3</sup> chacun que nous gardons (Bussy et Margerie), et nous utiliserons le réseau actuel pour la distribution dans toute la commune.

### Conclusion

Donc officiellement, le 1er janvier 1995, la commune de Margerie-Chantagret prend entièrement en charge sa distribution d'eau potable, l'entretien des réseaux, la facturation et le suivi QUALITATIF de l'eau.

Après l'étape importante de prendre notre indépendance pour l'eau, nous sommes actuellement en train d'étudier la gestion pratique du réseau, mais tout sera prêt à temps.

Le Conseil Municipal souhaite que cette "Eau Nouvelle" donnera satisfaction dès sa mise en place, et s'efforcera de faire TOUT ce qu'il faut pour qu'il en soit ainsi.

## DES CHIFFRES EN VRAC

- Avec 746.000 habitants, la Loire est le 25<sup>ème</sup> département de la France par sa population, et le 19<sup>ème</sup> par sa densité, qui est de 156 habitants au km<sup>2</sup>. Les valeurs extrêmes sont 7 hab/km<sup>2</sup> pour la commune d'Arcon et de 2.594 hab/km<sup>2</sup> pour Roanne.

- La moyenne est de 122 hab/km<sup>2</sup> pour la région Rhône-Alpes et de 104 hab/km<sup>2</sup> pour la France entière.

- En 1990, les communes les moins peuplées sont La Chambonie et

Montarcher avec 55 habitants.

- La Loire a gagné près de 7.000 habitants entre 1982 et 1990, mais cette croissance, de l'ordre de 1 % est la plus faible des départements de la région Rhône-Alpes.

- La Loire est un département plus vieux que la moyenne de la France : 21 % de sa population est âgée de plus de 60 ans.

## CEUX QUI FONT REFLECHIR

- Huit millions d'agriculteurs en 1955, à peine deux millions aujourd'hui ; 400.000 exploitations disparaîtront d'ici l'an 2000.

- Tous les ans, 50.000 hectares de terres agricoles sont gagnés par les friches, 50.000 autres hectares sont ponctionnés pour l'urbanisation, et les infrastructures de communication

(routes), et 25.000 hectares sont boisés.

- Les secteurs en perdition du territoire rural couvrent 35 % de l'ensemble du territoire national. Dans ces régions, se trouvent la plupart des 634 cantons ruraux dont la population diminue depuis 1975. Perte sèche : 330.000 habitants.



- En trente ans, les communes de moins de 2.000 habitants ont perdu plus de 62.000 artisans, tandis que les agglomérations de plus de 100.000 habitants en gagnaient 30.000.

- Dans le même temps, 12 % des communes ont vu fermer leur dernier magasin d'alimentation.

- C'est en France, pourtant dotée du territoire le plus étendu dans l'Europe de la C.E.E. , que l'on rencontre la plus forte concentration urbaine, puisque 80 % de la population vit sur 20 % de la superficie.....ce qui signifie aussi que 20 % de la population vit sur 80 % du territoire.

- L'impôt sur le foncier non bâti apparaît comme injuste, car il est basé sur le revenu cadastral des terres, dont la dernière révision est ancienne et absurde, car il ne tient pas compte de la manière dont les terres sont exploitées.....mais dans les communes de moins de 700 habitants, il représente le tiers des ressources des communes.

- En 20 ans, le troupeau français a perdu 40 % de ses vaches laitières, et les élevages laitiers sont presque quatre fois moins nombreux. Mais la productivité a fortement augmenté et la taille moyenne des étables est passé de 12 à 24 vaches.

## UNE VACHE LAITIERE

Il y a 20 ans c'était

1900 L/an

Aujourd'hui c'est

4100 L/an

### POUR LA TRANSFORMATION EN :

18 kg	Fromages frais	77 kg
59 kg	Autres Fromages	162 kg
47 kg	Beurre	78 kg
73 kg	Lait en poudre	123 kg
35 kg	Yaourts	165 kg
207 L	Lait conditionné	657 L

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Le costume des Maires

Un costume des Maires a été institué par l'arrêté du 17 Floréal, an VIII. Le décret du 1er mars 1852 dispose que "Le port du costume est obligatoire", dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice des fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de l'autorité. Ces dispositions sont toujours en vigueur.....

Ce costume est ainsi défini : "Habit bleu, broderies en argent, branche d'olivier au collet, parements en taille, baguette au bord de l'habit ; gilet blanc ; chapeau français à plumes noires, ganse brodée en argent, épées argentées à poignées de nacre ; écharpe tricolore avec glands à franges d'or."